



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 octobre 2021  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-seizième session**

Point 63 de l'ordre du jour

**Application de la Déclaration sur l'octroi  
de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux****Question du Sahara occidental****Rapport du Secrétaire général***Résumé*

Le présent rapport, qui couvre la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021, est soumis en application de la résolution [75/106](#) de l'Assemblée générale. Il fait la synthèse du rapport le plus récent présenté au Conseil de sécurité par le Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental ([S/2021/843](#)).



1. Le 10 décembre 2020, l'Assemblée générale a adopté, sans la mettre aux voix, la résolution [75/106](#) concernant la question du Sahara occidental. Couvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021, le présent rapport est soumis en application du paragraphe 7 de ladite résolution.
2. Le Conseil de sécurité examine la situation concernant le Sahara occidental dans le cadre des questions relatives à la paix et à la sécurité, appelant de ses vœux, dans des résolutions successives « une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, qui assure l'autodétermination du peuple du Sahara occidental ». La Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de l'Assemblée générale et le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux l'examinent au titre des questions relatives aux territoires non autonomes et à la décolonisation.
3. Comme le Conseil de sécurité me l'a demandé dans sa résolution, je lui ai présenté le 1<sup>er</sup> octobre 2021 un rapport concernant le Sahara occidental ([S/2021/843](#)) dans lequel je l'ai informé de la situation sur le terrain, de l'état d'avancement des négociations politiques au Sahara occidental, de l'application de la résolution [2548 \(2020\)](#), des difficultés auxquelles se heurtent les opérations de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) et des mesures prises pour les surmonter.
4. La situation au Sahara occidental s'est considérablement dégradée depuis mon dernier rapport. La reprise des hostilités entre le Maroc et le Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro (Front POLISARIO), ainsi que la pandémie actuelle de maladie à coronavirus (COVID-19), ont considérablement modifié le cadre opérationnel de la MINURSO, limitant la capacité de celle-ci de s'acquitter de son mandat.
5. Du 18 au 29 octobre 2020, la MINURSO a observé neuf manifestations, généralement pacifiques, de groupes allant jusqu'à 80 civils sahraouis, y compris des femmes et des enfants, près du mur de sable et sur ses bases d'opérations à Agüenit, Bir Lahlou, Mehaires, Mijek et Tifariti. Les manifestants ont transmis un certain nombre de demandes à la MINURSO, exigeant notamment qu'« un référendum soit organisé » et qu'une solution soit trouvée concernant le statut du territoire, que la route dans la zone tampon à Guerguerat soit fermée de façon permanente et que « les prisonniers politiques sahraouis soient libérés des prisons marocaines ». Dans chaque cas, les manifestants se sont dispersés pacifiquement le même jour, sans atteinte à la sécurité. Le 21 octobre 2020, la MINURSO a observé qu'un groupe d'une cinquantaine de personnes, dont des femmes et au moins un enfant, était présent dans la zone tampon de Guerguerat. Les manifestants ont érigé un barrage routier sur la partie bitumée de la route, à l'intérieur de la zone tampon, entravant toute circulation entre le territoire et la Mauritanie. Du 22 au 29 octobre, des hélicoptères de reconnaissance de la MINURSO au-dessus de Guerguerat ont observé la présence, dans la zone tampon, d'un maximum de 12 membres armés du Front POLISARIO en tenue militaire et d'un maximum de huit véhicules légers de type militaire, dont deux étaient équipés d'armes lourdes. Le 30 octobre 2020, jour de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution [2548 \(2020\)](#), le Front POLISARIO a publié un communiqué de presse dans lequel il a réaffirmé sa décision du 30 octobre 2019 de « reconsidérer sa participation » au processus politique concernant le Sahara occidental, et déclaré qu'il entendait « intensifier la lutte pour la libération nationale face à l'inertie de l'ONU s'agissant d'assurer l'exécution du mandat de la MINURSO ».
6. À partir du 26 octobre, des hélicoptères de reconnaissance de la MINURSO ont observé, à l'ouest du mur de sable, 16 véhicules de l'Armée royale marocaine

transportant des engins de terrassement lourds en direction de Guerguerat. Le 6 novembre, des hélicoptères de reconnaissance de la MINURSO ont observé l'arrivée d'un contingent militaire de l'Armée royale marocaine comprenant environ 250 véhicules, dont beaucoup étaient équipés d'armes lourdes, à une douzaine de kilomètres au nord-est de Guerguerat, dans la zone définie par l'accord militaire n° 1 comme zone d'accès restreint. Le 7 novembre, à l'occasion du quarante-cinquième anniversaire de la Marche verte, le Roi du Maroc, Mohammed VI, a prononcé un discours dans lequel il a rejeté les « agissements inacceptables par lesquels on cherchait à entraver la fluidité du trafic entre le Maroc et la Mauritanie » et affirmé que le Maroc « s'opposerait avec la dernière vigueur et la plus grande fermeté à toute action ou tentative visant à porter atteinte à la sécurité et à la stabilité de ses provinces du sud ». Dans une lettre datée du 12 novembre, le Roi Mohammed VI m'a exhorté à « redoubler d'efforts pour mettre fin rapidement et définitivement aux actes de provocation intolérables et déstabilisateurs » du Front POLISARIO dans la zone tampon de Guerguerat, faisant savoir que le Maroc, « en vertu de ses responsabilités et dans le plein respect de la légitimité internationale agirait de la manière qu'il jugerait nécessaire, afin de sauvegarder le statut de la zone et de rétablir la libre circulation ».

7. Dans la matinée du 13 novembre, la MINURSO a constaté le départ subit des manifestants de la zone tampon de Guerguerat et des éléments armés du Front POLISARIO. Peu après, un échange de tirs a été entendu, dont deux coups de feu provenant des positions du Front POLISARIO et des tirs d'armes lourdes provenant du mur de sable, à proximité du lieu où s'était déployée l'Armée royale marocaine. Des éléments de l'Armée royale marocaine ont ensuite été observés arrivant sur le site qu'avaient occupé les manifestants dans la zone tampon. Aucune victime n'a été signalée à la MINURSO en relation avec les événements de la journée. Ce soir-là, un hélicoptère de reconnaissance de la MINURSO a observé trois nouvelles brèches dans le mur de sable au sud-est de Guerguerat. À quelque 6 kilomètres à l'est de la route bitumée, un hélicoptère de reconnaissance de la MINURSO a constaté que des bulldozers de l'Armée royale marocaine avaient commencé à construire un nouveau mur de sable à travers la zone tampon.

8. Dans une lettre qu'il m'a adressée le même jour, le Secrétaire général du Front POLISARIO, Brahim Ghali, a condamné « l'attaque violente menée contre des civils sahraouis non armés », notant que « l'opération militaire constituait un acte d'agression et une violation flagrante du cessez-le-feu » que « l'ONU et le Conseil de sécurité devraient condamner avec la plus grande fermeté ». Dans une déclaration publiée le même jour, le Ministre marocain des affaires étrangères a noté que l'opération menée par le Maroc à Guerguerat s'était déroulée « de manière pacifique, sans accrochage ni menace pour la sécurité des civils ». Le 14 novembre, M. Ghali a publié un « décret » déclarant « la fin de l'engagement [du Front POLISARIO] en faveur du cessez-le-feu », et, « en conséquence, la reprise de la lutte armée pour la défense des droits légitimes du peuple sahraoui ».

9. Dans les jours qui ont précédé les événements du 13 novembre 2020, l'ONU a participé à de multiples initiatives et contacts avec les parties, les pays voisins et d'autres parties prenantes pour éviter que la situation ne dégénère et pour mettre en garde contre les violations du cessez-le-feu et les graves conséquences de toute modification du statu quo. Le 19 novembre, j'ai écrit au Roi Mohammed VI pour lui demander instamment de faire preuve de la plus grande retenue afin d'éviter une nouvelle escalade et de revenir au statu quo ante. Le même jour, dans une lettre adressée à M. Ghali, j'ai demandé instamment au Front POLISARIO d'éviter toute nouvelle escalade et de permettre la reprise du processus politique. Le 21 novembre, en réponse à ma lettre, le Roi Mohammed VI a affirmé que les actions menées par le Maroc à Guerguerat étaient « irréversibles », tout réaffirmant « l'attachement du

Royaume au cessez-le-feu ». Par ailleurs, dans une lettre qu'il m'a adressée le 2 décembre 2020, M. Ghali a indiqué que le Front POLISARIO « n'avait eu d'autre choix que d'exercer son droit sacré de légitime défense ».

10. Au cours de la période considérée, les pays suivants : Bahreïn, Burkina Faso, Émirats arabes unis, Eswatini, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Jordanie, Libye, Malawi, Sénégal, Sierra Leone, Suriname et Zambie ont ouvert un « consulat général » à Laayoune ou à Dakhla ou annoncé leur intention de le faire. Dans les lettres qu'il m'a adressées le 23 octobre 2020, le 28 octobre 2020, le 4 novembre 2020, le 15 décembre 2020, le 17 décembre 2020, le 19 décembre 2020, le 5 mars 2021, le 6 avril 2021 et le 30 août 2021, M. Ghali, a qualifié l'installation de ces représentations diplomatiques de « violation du droit international » et « d'atteinte au statut juridique du Sahara occidental en tant que territoire non autonome ».

11. Le 10 décembre 2020, les États-Unis d'Amérique ont reconnu, par proclamation présidentielle, « la souveraineté du Maroc sur l'intégralité du territoire du Sahara occidental » et réaffirmé leur « soutien à la proposition d'autonomie sérieuse, crédible et réaliste du Maroc comme seul fondement d'une solution juste et durable au différend ». Dans une lettre du 17 décembre, le coordonnateur par intérim du Front POLISARIO a souligné que cette proclamation était « regrettable et constituait une position unilatérale qui violait la Charte des Nations Unies et les résolutions des organes de l'ONU ». Le 24 décembre, les États-Unis ont annoncé l'inauguration d'un « poste de présence virtuelle pour le Sahara occidental ».

12. À l'ouest du mur de sable, le Maroc a continué d'investir dans le développement d'infrastructures au cours de la période considérée. Le 30 avril 2021, les autorités marocaines ont annoncé le gagnant de l'appel d'offres pour la construction du port de Dakhla sur l'Atlantique, qui est aujourd'hui en cours. Par ailleurs, les travaux de construction d'une voie rapide reliant Tiznit au Maroc à Dakhla se sont poursuivis. Les 24 et 26 juin, des délégations diplomatiques jordanienne, omanaise, saoudienne et yéménite se sont rendues à Dakhla et à Laayoune pour y étudier des possibilités d'investissement. Le Front POLISARIO considère ces investissements comme une tentative visant « à consolider et à normaliser l'occupation militaire et l'annexion illégale de certaines parties du Sahara occidental » (S/2020/938, par. 8).

13. Dans l'ensemble, les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les activités opérationnelles de la MINURSO sont restées modérées. À son siège de Laayoune, la Mission a mis en place le télétravail chaque fois que cela était possible. Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, elle a commencé à mettre en œuvre un plan de retour au travail, permettant à un maximum de 75 % de son personnel de reprendre le travail dans les bureaux du siège. En raison d'une recrudescence des cas de COVID-19 sur le territoire en août, les dispositions de retour au travail ont été suspendues jusqu'à nouvel ordre. Le 30 août 2021, la MINURSO a enregistré le premier décès d'un membre du personnel dû au virus. Les rotations, les rapatriements et les déploiements de personnel en tenue ont repris en août 2020, en étroite coopération avec le Secrétariat et en collaboration avec le Maroc, le Front POLISARIO et des États Membres. Malgré les difficultés persistantes en matière de voyages à l'étranger et d'autres restrictions liées à la pandémie, la rotation de 174 observateurs militaires a été achevée au cours de la période considérée.

14. Le Gouvernement marocain, le Front POLISARIO et le Gouvernement algérien ont pleinement coopéré avec la MINURSO pendant la pandémie. Les Gouvernements marocain et algérien ont aidé le personnel civil et le personnel militaire de la MINURSO à rejoindre leur lieu d'affectation dans le territoire et à Tindouf (Algérie), respectivement, et à en revenir, en leur donnant accès à des vols commerciaux internationaux spéciaux. Depuis février 2021, le personnel militaire et le personnel civil de la MINURSO ont commencé à recevoir les vaccins fournis dans le territoire

à l'ouest du mur de sable par l'Armée royale marocaine et le Ministère marocain de la santé, et à Tindouf par les autorités sanitaires algériennes. Au 31 août, 76 % du personnel civil recruté sur le plan international et 80 % du personnel militaire avaient reçu les deux doses du vaccin dans le territoire.

15. La Mission a continué d'observer et d'enregistrer tout changement signalé dans la présence et les installations militaires des parties malgré la suspension des travaux du groupe de son travail chargé des violations. Au moyen de la construction d'un nouveau mur de sable d'une vingtaine de kilomètres de long à Guerguerat, l'Armée royale marocaine a consolidé sa présence sur une quarantaine de kilomètres carrés de terres dans la zone tampon. La partie de la route qui n'avait pas été bitumée en 2016 a depuis été améliorée, mais pas bitumée. La MINURSO n'a pas été en mesure de confirmer les informations du Front POLISARIO selon lesquelles de nouvelles mines auraient été posées dans le secteur.

16. Les événements survenus sur le territoire ont considérablement entravé les opérations de lutte antimines de la MINURSO au cours de la période considérée. Le 3 octobre 2020, les activités de déminage ont repris à l'est du mur de sable après avoir été suspendues au début de la pandémie de COVID-19 en raison de la fermeture de la frontière entre l'Algérie et le Sahara occidental le 20 mars 2020. Après seulement cinq semaines d'opérations, les activités régulières de lutte antimines ont de nouveau été suspendues à l'est du mur de sable à la suite de la reprise des hostilités en novembre 2020.

17. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a continué de fournir une protection internationale et, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM), une aide humanitaire aux réfugiés sahraouis vivant dans les cinq camps à proximité de Tindouf (Algérie).

18. La pandémie de COVID-19 a encore aggravé la situation socioéconomique déjà fragile des camps. En mars 2021, ils ont été touchés par une deuxième vague puis, à la mi-juillet, par une troisième vague, la pire à ce jour, qui a entraîné plus de 1 040 cas, dont 48 décès. Les réfugiés sahraouis vivant dans des camps ont continué de faire état de pertes de revenus généralisées, d'un chômage de masse et de pénuries d'espèces qui ont entraîné une baisse du pouvoir d'achat et, par conséquent, des difficultés accrues pour satisfaire leurs besoins essentiels. L'accès à la santé, à l'assainissement, à l'énergie et à la nourriture ont été leurs préoccupations les plus pressantes. Leur situation nutritionnelle globale demeure précaire. Les indicateurs correspondants n'ont cessé de baisser au fil des ans. Les résultats d'un exercice de suivi consécutif à la distribution, mené par le PAM en octobre 2020 auprès de plus de 500 ménages de réfugiés ont montré une augmentation du taux de familles ayant un score de consommation alimentaire faible ou limite : 31,5 % des ménages avaient un score limite et 5,2 % un score faible, contre 47,2 % et 8,5 %, respectivement, l'année précédente.

19. À la suite de l'appel conjoint lancé en avril 2020 par le HCR, le PAM, l'UNICEF et cinq organisations non gouvernementales en vue de recueillir environ 15 millions de dollars pour faire face à la COVID-19, l'année 2020 a vu une augmentation notable des contributions humanitaires. Les trois organismes ont reçu environ 60 % des ressources dont ils avaient besoin pour faire face à la situation créée par la pandémie. Néanmoins, le programme d'aide aux camps de Tindouf demeure extrêmement fragile.

20. Les mesures de confiance visées dans la résolution [1282 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité et ses résolutions ultérieures, destinées à permettre aux réfugiés sahraouis vivant dans les camps à proximité de Tindouf et à leur communauté d'origine dans le

territoire du Sahara occidental d'entretenir des relations familiales, restent en suspens.

21. Dans sa résolution [2548 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a encouragé vivement à renforcer la coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, y compris en facilitant des visites dans la région. Or, pour la sixième année consécutive, le Haut-Commissariat n'a pu effectuer aucune visite dans la région et la surveillance des droits humains au Sahara occidental demeure fortement entravée par son manque d'accès à ce territoire.

22. Je suis profondément préoccupé par l'évolution de la situation au Sahara occidental au cours de la période considérée. Le statut de la zone tampon en tant que zone démilitarisée demeure la clef de voûte de toute solution pacifique dans la région. La reprise des hostilités entre le Maroc et le Front POLISARIO représente un recul considérable par rapport à la recherche d'une solution politique à ce différend de longue date. Dans ce contexte, la reprise du processus politique ne pourrait être plus urgente. Il demeure absolument essentiel que les parties se mettent d'accord sur la nomination d'un Envoyé personnel pour relancer le dialogue politique sur le Sahara occidental.

23. Je demeure persuadé qu'une solution est possible malgré l'important recul récemment subi. Aujourd'hui plus que jamais, pour parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental conformément aux résolutions [2440 \(2018\)](#), [2468 \(2019\)](#), [2494 \(2019\)](#) et [2548 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, il faudra que les parties et la communauté internationale fassent preuve d'une volonté politique résolue. Je demande encore une fois aux membres du Conseil de sécurité, aux amis du Sahara occidental et aux autres acteurs concernés d'encourager le Maroc et le Front POLISARIO à s'engager de bonne foi et sans conditions préalables dans le processus politique dès la nomination de mon nouvel envoyé personnel.

---